

Observation n°168 du 12/04/2023

Monsieur le commissaire,

Je mets en pièce jointe un montage d'images qui vient compléter ma déposition du 11 avril qui, contrairement aux affirmations du bureau d'étude Calidris, démontre qu'il existe sur et à proximité du site éolien envisagé à Doussay des parcelles de couverts herbacés favorables à l'alimentation et la reproduction des oiseaux de plaine et en particulier de celle de l'Outarde canepetière.

Notez que les 53 hectares d'herbage illustrés ne représentent très probablement qu'une partie de l'existant réel compte tenu que seules les parcelles limitrophes aux routes empruntées par les véhicules de prises d'image du site Street View ont pu faire l'objet d'une capture d'écran.

Parce que le bureau d'étude et à travers lui la société ENGIE GREEN aura tenté de dissimuler cette information capitale nécessaire à l'information du public et aux autorités en charge dévaluer les impacts dommageables de ce projet, je m'y oppose fermement et souhaite que l'avis que vous donnerez à sa réalisation soit inconditionnellement défavorable.

Recevez monsieur le commissaire enquêteur mes respectueuses salutations.

Alain Armouet, Moncontour le 12 avril 2023

Monsieur Lassalle

Images de parcelles favorables à la nidification de l'Outarde canepetière réalisées à proximité du site du projet éolien de Doussay à partir des vues au sol accessibles sur le site Street View



Parcelle	Superficie en ha
A	7,97
B	3,4
C	8,17
D	7,07
E	15,4
F	6,05
G	3,25
H	0,29
I	1,85
J	3,05
Total	56,5



Parcelle A



Parcelle E



Parcelle B



Parcelles F et G



Parcelle C



Parcelle H



Parcelle D



Parcelle I



Parcelle J